

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 septembre 2014

## ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT - (N° 2155)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 203

présenté par

M. Martin-Lalande, M. Maurice Leroy, M. Sermier, M. Vitel, M. Perrut, M. Gosselin, M. Decool,  
M. Hetzel et M. Abad

**ARTICLE 41**

À l'alinéa 2, après le mot :

« accompagnement »,

insérer les mots :

« à leurs places disponibles, à leur liste d'attente ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement a pour objet de permettre à la CNSA de calculer un tarif de référence applicable dans tous les départements pour les EHPAD non habilités à l'AS.